



Fourcast étudie la faisabilité de l'utilisation de la blockchain dans le cadre de la protection de la vie privée

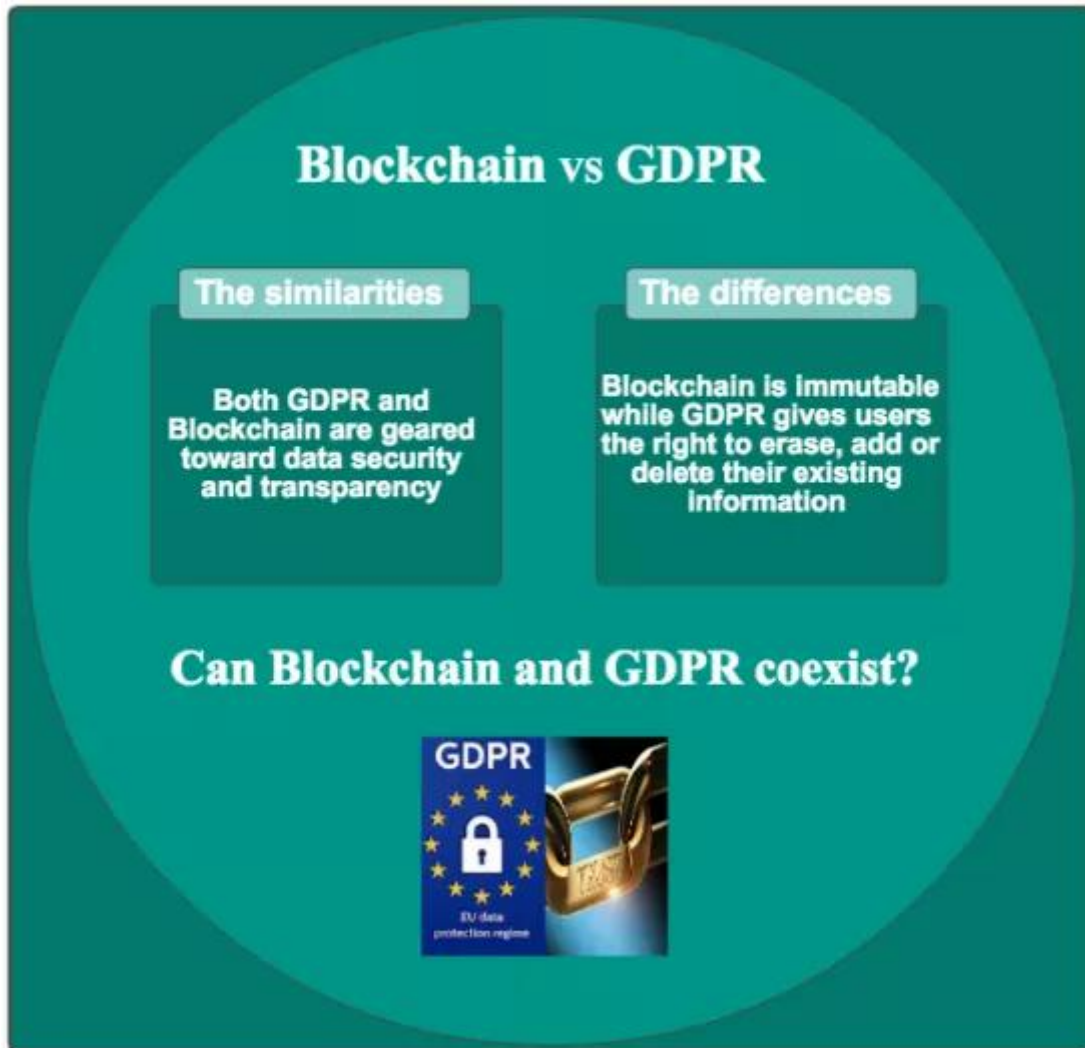
19 mars 2021, 01:00

Annanda Rath

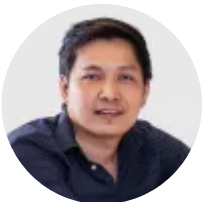
Le fournisseur de services cloud bruxellois Fourcast a réalisé, en collaboration avec Sirris, une étude de faisabilité sur l'utilisation de la blockchain pour protéger la vie privée des clients dans le cadre du RGPD. Une attention particulière a été accordée au « droit à être oublié ».

Dans le cadre de ce projet, Sirris a mené une enquête approfondie sur la blockchain et le RGPD : nous avons examiné dans quelle mesure la blockchain et le RGPD pouvaient coexister et cherché à obtenir des réponses à quatre questions majeures : « Est-il possible d'utiliser la blockchain pour stocker des données personnelles tout en garantissant à la personne concernée le "droit d'être oublié" ? », « Quelle est la solution qui permet de faire coexister la blockchain avec le "droit d'être oublié" ? », « La blockchain peut-elle être utilisée pour permettre la suppression automatique des données à caractère personnel et la mise en œuvre du processus de suppression à la demande de l'utilisateur ? », « La blockchain peut-elle être utilisée pour assurer une gestion fiable et transparente assortie d'une preuve de suppression ainsi que d'une preuve de l'existence de la demande de l'utilisateur et de son consentement ? ».

Un rapport technique reprenant les réponses et les solutions à ces questions constitue le résultat de ce projet. En outre, Sirris a également procédé un état des lieux des applications de la blockchain afin d'identifier les technologies de blockchain appropriées à l'utilisation qu'en fait



Auteurs



Annanda Rath